



## Traité Erkhin

### Michna 2 - Chapitre 7

אָדד הַבְּעָלִים, וְאָדד כָּל הָאָדָם.  
מֵה בֵּין הַבְּעָלִים לְבֵין כָּל הָאָדָם?  
אֶלָּא שֶׁהַבְּעָלִים נוֹתְנִים חֲמִשׁ,  
וְכָל אָדָם אֵינוֹ נוֹתֵן חֲמִשׁ:

[C'est la règle] à la fois [en ce qui concerne le cas où] le propriétaire [rachète le champ] et [le cas où] toute [autre] personne [rachète le champ]. Quelle est [alors la différence] entre [le rachat par] le propriétaire et [le rachat par] toute [autre] personne ? [C'est] seulement que le propriétaire donne un cinquième [supplémentaire en plus du paiement], et toute [autre] personne [qui rachète le champ] ne donne pas le cinquième supplémentaire.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)